Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20190522-2019_01-AI
Reçu le 27/05/2019

01-2019

Arrêté

OBJET : Délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Mario SCARNA – 8ème Adjoint

----------n°2019/01

Le Maire de la Commune de GREZIEU LA VARENNE, Bernard ROMIER ,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2019 n° 2019/039 relative au maintien de huit postes d'adjoints au Maire d'Adjoints,

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2019 n° 2019/039 relative à l'élection de Monsieur Mario SCARNA au rang de huitième adjoint à Monsieur le Maire, Bernard ROMIER,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Mario SCARNA au rang de huitième adjoint à Monsieur le Maire, Bernard ROMIER, est délégué en permanence pour remplir les fonctions ci-dessous détaillées :

- Urbanisme

Cette délégation permet l'instruction et la signature des actes décisionnels relatifs à tous les documents et autorisations d'utiliser le sol tels que :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Renseignements d'urbanisme,

- Divers

- Bons de commandes et documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 4 000€
- Factures attestant du service fait,
- Divers courriers et actes administratifs de gestion courante et portant décision.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Mario SCARNA, sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un des adjoints présents, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera

- Notifié à l'intéressé ;
- Publié dans la commune de Grézieu-La-Marie ;
- Inscrit au registre des actes de la mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera transmise à :

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20190522-2019_01-AI
Reçu le 27/05/2019

- Monsieur le Préfet du département du Rhône ;
- Monsieur le Receveur municipal.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
FAIT A GREZIEU LA VARENNE
Le 22 Mai 2019

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne